# Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Les Rives de la Laurence

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 033-243301249-20240405-2024\_04\_05-BF

### Séance ordinaire du 04 avril 2024

\*\*\*\*\*

L'an 2024, le 04 avril 2024 à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes Les Rives de la Laurence, légalement convoqués se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

#### PRESENTS:

MM. Frédéric DUPIC, Pierre COTSAS, Philippe GARRIGUE, Hubert LAPORTE, Olivier LAFEUILLADE, Pierre DURAND, José MARTIN, Pascal COURTAZELLES, Mmes Emmanuelle FAVRE, Madame Sylvie BRISSON, Céline BAGOLLE, Alice PLATRIEZ, Sylvie FONTENEAU,

#### **EXCUSES:**

Monsieur Cédrick CHALARD ayant donné pouvoir à Madame Alice PLATRIEZ
Monsieur Pierre SEVAL ayant donné pouvoir à Madame Emmanuelle FAVRE
Monsieur Harrag KOUTCHOUK ayant donné pouvoir à Madame Céline BAGOLLE
Madame Laetitia DA COSTA ayant donné pouvoir à Monsieur Pascal COURTAZELLES
Madame Nanou LAURENTJOYE ayant donné pouvoir à Monsieur Hubert LAPORTE
Monsieur Luc DUTRUCH
Madame Sylvie AYAYI
Madame Sybil PHILIPPE

#### ABSENTS:

Madame Lucie LAVERGNE

Secrétaire de séance: Monsieur José MARTIN

Date de convocation: 25/03/2024

Nombre de Conseillers: 22

Nombre de Conseillers en exercice: 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 18

Nombre de suffrages exprimés: 18

## D.2024-04-05: Dotation de Solidarité 2024

Vu le Code Général des Impôts.

Vu les statuts de la Communauté de Communes Les Rives de la Laurence

Considérant que la révision de la dotation de solidarité est biennale

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de voter les dotations de solidarité suivantes conformément aux statuts de la Communauté de Communes :

SAINTE-EULALIE	
SAINT-LOUBES	ID: 033-243301249-20240405-2024_04_05-BF
SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC	

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Soit un TOTAL de 1 358 338,75€ inscrit au compte 739212 (Chap 014) du budget. Elle sera versée en deux fois au mois de juin et décembre.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

• Voter la dotation de solidarité 2024 comme indiqué ci-dessus.

Fait à Saint-Loubès, le 05 avril 2024



## Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>